

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2015

---

CROISSANCE, ACTIVITÉ ET ÉGALITÉ DES CHANCES ÉCONOMIQUES - (N° 2866)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° SPE104

présenté par

M. Ferrand, rapporteur général, M. Savary, rapporteur thématique M. Castaner, rapporteur thématique M. Grandguillaume, rapporteur thématique M. Robiliard, rapporteur thématique M. Tourret, rapporteur thématique M. Travert, rapporteur thématique Mme Untermaier, rapporteure thématique et Mme Valter, rapporteure thématique

-----

### ARTICLE PREMIER

I. À l'alinéa 14, substituer aux mots :

« non urbains »

le mot :

« interurbains ».

II. En conséquence, procéder à la même substitution aux alinéas 24, 33 et 40.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec le projet de loi "NOTRe".